

La Corse, française depuis 1768 et invitée à définir son autonomie

ÉCRIT PAR MARINA BOISDUR AVEC AFP

29 septembre 2023



En Corse, Emmanuel Macron a proposé ce jeudi 28 septembre aux insulaires de s'entendre en six mois sur un "*texte constitutionnel*" afin qu'une "*nouvelle étape soit franchie*" et que l'île trouve "*une autonomie dans la République*".

Un calendrier qui suppose que dans ce laps de temps, les républicains deviennent nationalistes. Que les nationalistes deviennent suffisamment républicains pour tout en actant l'autonomie, demander un plan d'investissement de l'État. Et que les parlementaires votent la réforme de la Constitution. Rien que ça.

Au lieu de “peuple corse” Emmanuel Macron propose de reconnaître une “communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle”

L'île a été régulièrement secouée par des revendications nationalistes depuis son rattachement à la France en 1768. Le président s'est dit *“favorable”* à l'inscription de l'île dans la Constitution et a proposé une *“autonomie à la Corse”*, *“ni contre l’État ni sans l’État”*. *“Le statu quo serait notre échec à tous”*, a insisté le président de la République, venu clore 18 mois de discussions qui avaient débuté avec l'explosion de violences insulaires en 2022, après la mort du militant indépendantiste Yvan Colonna.

Emmanuel Macron n'a pas directement répondu aux questions posées par les nationalistes dans une résolution adoptée par 75% des voix de l'Assemblée de Corse le 5 juillet dernier.

Sur la co-officialité de la langue corse, il faudrait qu'elle *“puisse être mieux enseignée et placée au cœur de la vie de chaque Corse”*, via la création d'un *“service public de l'enseignement du bilinguisme”*. Le statut de résident pour lutter contre la dépossession foncière ? Il faut établir des *“dispositifs, notamment fiscaux”* a avancé M. Macron pour lutter contre la spéculation immobilière. Mais ce *“tout en respectant notre droit européen”*, a-t-il ajouté. Sur la notion de *“peuple corse”* inscrite dans la Constitution, le président a proposé qu'une *“communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle”* y soit reconnue.

La tiédeur des propositions d'Emmanuel Macron a laissé les indépendantistes pantois. Ils ne se sont pas levés à la fin de l'allocution du Président.



Le 28 septembre, Emmanuel Macron a proposé une "*autonomie à la Corse*", "*ni contre l'État ni sans l'État*".

Autonomistes et indépendantistes

Déjà objet de trois lois, en 1982, 1991 et 2002, le statut de la Corse revient régulièrement dans les débats. Il a été à l'ordre du jour dès le premier quinquennat de M. Macron, dans un projet de révision constitutionnelle qui devait inscrire dans la loi fondamentale le statut spécifique de la Corse. Mais la réforme n'a jusqu'ici pas abouti.

Les nationalistes corses, divisés entre autonomistes et indépendantistes, sont au pouvoir dans l'île depuis 2015. Ils demandent un "*statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice*", avec quatre priorités : le

pouvoir législatif et fiscal, la co-officialité de la langue corse au côté du français, l'achat de biens immobiliers réservé aux résidents et l'amnistie de ceux qu'ils considèrent comme des "prisonniers politiques". Le militant indépendantiste Yvan Colonna, mort en mars 2022 après une agression en prison où il purgeait une peine de perpétuité pour l'assassinat du préfet Érignac, se considérait comme tel.

À partir des années 1980, des groupes nationalistes clandestins ont commis une série d'assassinats d'agents de l'État et des milliers de plastiquages visant bâtiments administratifs, résidences et installations touristiques. Après l'assassinat du préfet Érignac, la violence s'était calmée, mais le décès d'Yvan Colonna emprisonné avait été suivi de nouvelles manifestations marquées par des violences dans l'île et le gouvernement avait rouvert les discussions sur son statut.

Début août, le Front de libération nationale corse (FLNC) appelait lui encore les Corses à "aider à la lutte" via "des actes de résistance".



Panneau en langue corse lors des journées de l'orientation organisées pour les élèves, ici des classes de 3ème, au centre culturel de Biguglia le 26 septembre. Photo : Collectivité de Corse.

30 ans d'autonomie plus large

Au cours de son histoire, cette île d'environ 8 700 km² a été sous la coupe de nombreuses puissances étrangères, notamment conquise par les Romains, les Byzantins et les Génois.

C'est en 1768, sous le règne de Louis XV, que l'île est rattachée à la France par le traité de Versailles, cédée par la République de Gênes. C'est donc dans une Corse devenue française que le futur empereur Napoléon Ier naît l'année suivante à Ajaccio.

Avec ses 340 000 habitants, la Corse a déjà un statut différent de celui des autres régions françaises, qui lui confère depuis 1991 une autonomie plus large dans certains domaines (éducation, immobilier, développement économique, environnement, etc.)

Le 1er janvier 2018, la Collectivité territoriale unique de Corse (CTU) a remplacé en les fusionnant les deux conseils départementaux corse et la Collectivité territoriale de Corse (CTC), une première en France hexagonale.

L'Assemblée de Corse comprend 63 membres élus pour six ans au suffrage universel, qui élisent un exécutif. Le parti autonomiste de Gilles Simeoni y a la majorité absolue.